

ressentir dans une circonstance importante. Ce n'est pas la première fois qu'il cherche à donner une leçon à la Chambre au sujet de ses devoirs. D'après moi, il semble s'arroger le droit de dire ce que la Chambre des Communes devrait faire, ou ce qu'elle ne devrait pas faire; puis il nous dit ce qu'elle devrait faire. Il nous a dit que quand les honorables députés n'ont pas parlé sur cette question, on les a accusés de se taire. Personne ne lui fait de reproches sous ce rapport, car il a rempli ses devoirs ailleurs pendant la dernière quinzaine, et, partant, il lui a été impossible de parler sur le bill. Quelle part a-t-il prise au perfectionnement de cette mesure? Il a commencé, ce soir, à réprimander les membres indépendants de la Chambre qui diffèrent de leur parti sur cette question, et il a dit que, conséquemment, ils doivent différer du gouvernement sur toutes les autres mesures. C'est une prétention injustifiable, mais cela va de pair avec ce qu'il a dit dans le passé, et avec ce qu'il pourra dire à l'avenir, bien que je doute que lorsque ses commettants auront à décider de son sort, il lui soit donné de parler ici à l'avenir. Je considère que j'ai le droit, en cette Chambre, de différer d'opinion avec mon parti sur cette question, ou sur toute autre question, lorsque ma conscience me dit que je dois le faire. Sur d'autres questions, je ne diffère pas d'opinion avec mon parti, mais sur celle-ci, j'ai exprimé mon opinion comme j'avais le droit de le faire; j'ai fait ce pourquoi mes commettants m'ont envoyé ici. J'ai le droit d'agir comme je l'ai fait au moins tout autant que l'honorable député (M. Tisdale) lui-même. Je continuerai à faire en cette Chambre ce que mon programme me dit être juste, et je le ferai non seulement dans l'intérêt de mes commettants, mais dans l'intérêt du pays, que cela soit conforme ou non au programme de mon parti.

La question de savoir si les honorables députés qui combattent le gouvernement sur cette question sont ou ne sont pas conservateurs, dépend de ce que vous considérez être les véritables principes conservateurs. Si je comprends bien le programme du parti conservateur, et ainsi que je l'ai déclaré depuis les quinze dernières années, je crois me conformer aux principes conservateurs. J'ai donné il y a longtemps au gouvernement avis que je n'étais pas d'accord avec lui sur cette question, et j'ai exercé le droit que j'avais de le combattre. Quand je retournerai vers mes commettants, je ne leur dirai pas que, à mon avis, c'est la seule question importante que le parti conservateur a à soumettre au pays. Si l'on doit se fier à ce qu'a dit le ministre des Travaux publics, alors, si le parti conservateur fait de cette question l'article le plus important de son programme, plusieurs députés conservateurs aujourd'hui en cette Chambre ne reviendraient plus ici au prochain parlement.

M. McNEILL: Je désire déclarer en toute déférence pour le ministre des Travaux publics, que nous répudions absolument l'insinuation qu'il a faite, en disant qu'en combattant le bill, nous avons agi d'une manière contraire à ce que la constitution exige. Nous prétendons que nous nous conformons absolument à la constitution en suivant la ligne de conduite que nous avons adoptée. Je déclare, en outre, que lorsque M. Oulmet dit, insinue ou suppose que nous désirons priver la minorité du Manitoba de ses justes droits ou de ses

privilèges, il dit ou insinue une chose absolument inexacte.

M. LARIVIÈRE: Oh! non.

M. McNEILL: Je l'affirme. Nous désirons que l'on accorde à la minorité du Manitoba ses droits et ses privilèges, et nous disons qu'à notre avis, cette minorité obtiendra ses droits et ses privilèges de la meilleure manière possible, si l'on aborde le gouvernement manitobain comme doit l'être le gouvernement d'une province britannique libre. Nous disons, de plus, que le gouvernement manitobain a fait récemment une offre des plus raisonnables et des plus libérales au gouvernement fédéral. Nous disons qu'il a fait une offre beaucoup plus libérale que ce que l'on a accordé aux catholiques par la loi de la Nouvelle-Écosse, qui d'après le chef de la Chambre, est une législation seculaire que toutes les législatures devraient prendre pour exemple.

Et nous prétendons que, dans ces circonstances, il est injuste de dire que nous avons des vues étroites et que nous sommes fanatiques, ou que nous désirons priver la minorité de ses justes droits. Je dirai aussi à l'honorable député (M. Tisdale), que je ne suis pas surpris de la manière dont il adresse la parole aux membres du parti auquel nous avons, lui et moi, l'honneur d'appartenir; je ne suis pas du tout surpris qu'il appartienne à ce groupe d'hommes qui croient que le meilleur moyen d'assurer à la minorité du Manitoba les privilèges auxquels elle a droit est d'adopter des mesures coercitives.

M. MACLEAN (York): En ma qualité de conservateur séparé de son parti sur une seule question, je dois protester contre le programme élaboré ce soir pour le parti conservateur par le ministre des Travaux publics. Avant d'imposer ce programme au parti conservateur, je prétends qu'on devrait le consulter à ce sujet, et je proteste ce soir contre l'imposition de ce programme à tout le parti. On devrait donner aux conservateurs l'occasion de se prononcer sur cette question. Si nous devons jamais arriver à cette unité nationale dont a parlé l'honorable député de Bagot (M. Dupont), ce ne sera pas en adoptant un bill comme celui-ci, mais en prenant d'autres moyens pour le règlement de cette question. Il est du devoir de tous ceux qui, comme moi, ont pris une attitude logique, de dire qu'ils protestent contre l'adoption de ce programme avant de donner aux conservateurs l'occasion de faire connaître leur position à ce sujet. Il arrive que ce que j'ai déjà dit en cette Chambre se trouve vrai, ce soir, à savoir: qu'aucun parti en ce pays, libéral ou conservateur, ne saurait adopter un projet de législation de la nature de ce bill réparateur. L'honorable député d'Assiniboia (M. Davin) a dit la vérité en déclarant que le grief que l'on se proposait de redresser était beaucoup moins grand que le mal que comporte le remède proposé. C'est une opinion juste.

On doit trouver un autre remède pour faire disparaître ce grief, et s'il faut du temps pour le trouver, on doit le prendre. Mais la coercition du Manitoba ne sera jamais un remède. Je demande de nouveau au parti conservateur de réfléchir avant de pousser ce bill plus loin. Je demande aux chefs de ce parti en cette Chambre de consulter leurs

partisans de guide

M. LIS  
je désire  
l'énoncé  
(Tisdale),  
sûr, sero  
de cet t  
employer  
les classe  
que la q  
Chambre  
de l'Ont  
ignorer l  
dernière  
gouverne  
religion.  
1891 et 1  
Oliver M  
les simple  
romaine,  
l'Ontario,  
classés d  
(M. Tisd  
vateur d  
Meredith  
élections  
l'Ontario,  
hustings  
permetta  
avait le p  
tendu qu'

M. BE

M. MA

Quelle

M. LIS  
représent  
l'Ontario  
appuyé l  
dans trois  
tion des é

Quelle

M. MA  
programm

M. LIS

M. MA

M. LIS  
devait être  
rendu app  
et qu'il  
droits don  
étaient né  
quer les 1  
province.  
des certain  
laire que j  
vinee de l  
noçant le  
et tout ce

Quelle

M. TISI  
vois la cho